DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018 QUATRIÈME SEANCE ANNUELLE

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le VENDREDI 21 SEPTEMBRE, à 17 h 04, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 03).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique (arrivée à 17 h 28 au Rapport n° 18/4-008) / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / BELDA David / HOARAU Brigitte (arrivée à 17 h 18 au Rapport n° 18/4-003) / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / SUDNIKOWICZ Christiane / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLOT Nicole (arrivée à 17 h 15 au Rapport n° 18/4-002) / JAVEL François / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARDINOT Sonia / BAREIGTS Éricka (arrivée à 17 h 19 au Rapport n° 18/4-003) / ARLANDON Corine / MÉLADE Thierry / SILOTIA William / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 47 au Rapport n° 18/4-016) / ANILHA Fernande / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / MOREL Jean-Jacques (arrivé à 17 h 21 au Rapport n° 18/4-004) / LATRA Sylvie / VITRY Faouzia / HO-SHING Cynthia (arrivée à 17 h 13 au Rapport n° 18/4-001)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Pour toute la durée de la séance

FRANÇOISE Gérard CLAIN Claudette CHOPINET Gérard VOLIA-GARNIER Laetitia

À partir de son départ à 18 h 42 au Rapport n° 18/4-031 JAVEL François

Pour toute la durée de la séance DUCHEMANN Yvette LOYHER Jeanne ALI Laïnati

À l'arrivée de son mandataire à 17 h 21 au Rapport n° 18/4-004

LAGOURGUE Michel

Pour toute la durée de la séance HOARAU Serge par FONTAINE Gabrielle par CADJEE Ibrahim par SILOTIA William par LOWINSKY Jacques

par LESCAT Michel

par HOAREAU Jean-François par MAILLOT Gérald par ARLANDON Corine

par MOREL Jean-Jacques

par HUBERT Richenel

Les membres présents, au nombre de 43 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Sur proposition du Maire, le Rapport n° 18/4-066 relatif à des changements de dénominations de voies a été inscrit en ordre du jour de séance complémentaire.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

	ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 18/4-021
-	ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués / Ville)		• •
	BOMMALAIS Geneviève			
	FONTAINE Gabrielle			
	HOAREAU Jean-François			
	LESCAT Michel			
	MAMODE Nourjhan			
	VITRY Faouzia			
	HUBERT Richenel			
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de RUN Action	
	EUPHRASIE Didier	(délégués / Ville)	au titre du SIDÉO	Rapport n° 18/4-042
	MARCHAU Jean-Pierre			
	LOWINSKY Jacques	- titulaires -		
	MAILLOT Gérald			
	KICHENIN Virgile			
	BOMMALAIS Geneviève	- suppléants -		
	NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-045
	KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre du CAUE	
	KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/4-046
(1)	ARMAND Alain	(délégué / Département)		
	BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-047
	BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-048
	BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-049
	KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/4-051
(1)	ARMAND Alain	(délégué / Département)		
	MAILLOT Gérald	(lien de parenté)	terrains sur chemin Dufourg-	Rapport n° 18/4-057
	NAILLET Philippe	(élu délégué)	les-Hauts à la Bretagne au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-058
(2)	DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	rapport i 10/4 000
(-/	NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)	aa aa o aa .	
(3)	LOYHER Jeanne	(dologues / elivery		
(4)	FRANÇOISE Gérard			
(5)	HOARAU Serge			
(-/	NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-059
(2)	DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	rapportii 10/1 000
(-/	NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)	uu uu o uo / =/ / / /	
(3)	LOYHER Jeanne	(accegned acceptance)		
(4)	FRANÇOISE Gérard			
(5)	HOARAU Serge			
	BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	
(2)	DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 18/4-063
()	NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)		. тарротт
(3)	LOYHER Jeanne	, ,		
(4)	FRANÇOISE Gérard			
(5)	HOARAU Serge			
	BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	
CCAS PRUNEL		-Littoral CA	DÉO Syndicat d'Exploitation d'Eau AUE Conseil d'Architecture, d'Urba	anisme et de l'Environnement
SIDR ÉPFR	Société immobilière du Département de Établissement public foncier de la Réur		ÉDRÉ Société d'Equipement du Dép NOR Communauté intercommunal	

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20180921-184052-DE Date de télétransmission : 01/10/2018 Date de réception préfecture : 01/10/2018

(1) à (5) absent(e) à la séance

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Élus	Horaires	Remarques
DOKI-THONON Lisianne	arrivée à 17 h 13	au Rapport n° 18/4-001
HO-SHING Cynthia	arrivée à 17 h 13	au Rapport n° 18/4-001
HUMBLOT Nicole	arrivée à 17 h 15	au Rapport n° 18/4-002
HOARAU Brigitte	arrivée à 17 h 18	au Rapport n° 18/4-003
BAREIGTS Éricka	arrivée à 17 h 19	au Rapport n° 18/4-003
MOREL Jean-Jacques	arrivé à 17 h 21	au Rapport n° 18/4-004
ORPHÉ Monique	arrivée à 17 h 28	au Rapport n° 18/4-008
FOURNEL Dominique	arrivé à 17 h 47	au Rapport n° 18/4-016
ANILHA Fernande	sortie de 18 h 20 à 18 h 22	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-023
ARLANDON Corine	sortie de 18 h 20 à 18 h 27	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-024
BAREIGTS Éricka	sortie de 18 h 21 à 19 h 29	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-044
HO-SHING Cynthia	sortie de 18 h 42 à 18 h 59	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/3-035
HUBERT Richenel	sorti de 18 h 42 à 19 h 02	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-036
TÉCHER Régis	sorti de 18 h 42 à 19 h 02	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-036
LOWINSKY Jacques	sorti de 18 h 44 à 18 h 54	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-033
CADJEE Ibrahim	sorti de 18 h 53 à 18 h 56	du Rapport n° 18/4-032 au Rapport n° 18/4-034
ANILHA Fernande	sortie de 18 h 56 à 19 h 01	du Rapport n° 18/4-034 au Rapport n° 18/3-036
LATRA Sylvie	sortie de 18 h 57 à 19 h 03	du Rapport n° 18/4-034 au Rapport n° 18/3-037
CADJEE Ibrahim	sorti de 19 h 00 à 19 h 03	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/4-038
ARLANDON Corine	sortie de 19 h 00 à 19 h 12	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/3-041
BARDINOT Sonia	sortie de 19 h 05 à 19 h 20	du Rapport n° 18/4-039 au Rapport n° 18/4-043
BELDA David	sorti de 19 h 07 à 19 h 24	du Rapport n° 18/4-041 au Rapport n° 18/4-044
MÉLADE Thierry	sorti de 19 h 07 à 19 h 24	du Rapport n° 18/4-041 au Rapport n° 18/4-044
ANDAMAYE Marie-Annick	sortie de 19 h 07 à 19 h 30	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/3-045
ADAME Brigitte	sortie de 19 h 18 à 19 h 22	du Rapport n° 18/4-042 au Rapport n° 18/3-044
JAVEL François	parti à 18 h 42	au Rapport n° 18/4-031 (procuration à LESCAT Michel)
HUBERT Richenel	parti à 19 h 26	au Rapport n° 18/4-044

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 43 sur 55.

COMMUNE DE SAINT-DENIS DGA DU / Aménagement / GPM

CONSEIL MUNICIPAL Séance du vendredi 21 septembre 2018 Rapport n° 18/4-052

OBJET Service public de Stationnement payant

Rapport du délégataire (SODIPARC) pour l'année 2017

En application de l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales, la SODIPARC, délégataire du Service public de Stationnement payant, m'a remis son rapport annuel retraçant les comptes et les opérations afférentes à l'exécution de la DSP pour 2017.

Au 31 décembre 2017, la SODIPARC gérait :

- 2 860 places sur voie publique (1 426 en zone orange et 1 434 en zone verte);
- 1 109 places dans les parcs en surface et en ouvrage (République, Sainte-Anne, Grand Marché, Petit Marché) ;

Soit 3 969 places au total.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 2 207 000 € et le résultat net à – 48 000 €.

Conformément à la règlementation, le rapport sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL Séance du vendredi 21 septembre 2018 Délibération n° 18/4-052

OBJET Service public de Stationnement payant

Rapport du délégataire (SODIPARC) pour l'année 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°18/4-052 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini - 2ème adjointe au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale », « Aménagement / Développement Durable » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Prend acte du rapport 2017 relatif à la Délégation du Service public du Stationnement payant produit par la SODIPARC.



ANNEE 2017

Délégation de service public du stationnement payant Ville de Saint-Denis

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE





SOMMAIRE

1.	BILAN DE L'ANNÉE 2017	3
2.	COMPTE RENDU FINANCIER	4
2.1	COMPTES ANNUELS	4
2.2	PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE : AFFECTATION DES	
CHAI	RGES DIRECTES ET INDIRECTES.	4
2.3	COMMENTAIRES SUR LES CHARGES ET LES PRODUITS D'EXPLOITATION.	5
2.4	ETAT DES VARIATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER.	7
2.5	Suivi du renouvellement des biens necessaires a l'exploitation et calcul de la	
CHAI	RGE AFFECTEE A L'EXPLOITATION.	7
3.	ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE : EVOLUTION DES RECETTES ET DE LA	
FRE	QUENTATION	12
3.1	STATIONNEMENT SUR VOIRIE.	12
3.3	ACTIONS DE COMMUNICATION.	19
4.1	Travaux d'entretien et de modernisation effectues	20
4.2	Organigramme de la Direction du Stationnement & des Nouvelles Technologies	
AU 3	31 DECEMBRE 2017	22
4.3	GRILLE TARIFAIRE	23

1. BILAN DE L'ANNÉE 2017

Les principales actions portées par la SODIPARC en 2017 ont été les suivantes :

1 - Pour le stationnement sur voirie

Mise en œuvre du paiement par CB sur les horodateurs de la ville pendant la première quinzaine d'octobre.

Mise en œuvre du paiement par téléphone du stationnement sur voirie avec l'application PAYBYPHONE.



Mise en œuvre de l'application EDICIA IPOLICE pour assurer le contrôle des paiements réalisés au moyen de l'application PAYBYPHONE.

2 - Pour le stationnement dans les parcs

Mise en œuvre des factures dématérialisées sur internet pour les abonnés des parkings.

2. COMPTE RENDU FINANCIER

2.1 Comptes annuels

 Compte d'exploitation relatif à la convention de délégation globale de service public du stationnement.

Le compte d'exploitation 2017 s'établit pour 12 mois d'activité ainsi :

	2016	2017
COMPTE DE RESULTAT (en K€)	12 mois	12 mois
Rémunération de gestion versée par la Ville	1 794	1 433
Recettes commerciales	775	760
Autres produits	11	9
Reprises de provisions et transfert de charges	47	6
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 627	2 207
Matières consommées	-73	-101
Achats et charges externes	-530	-610
Impôts et taxes	-59	-73
Frais de personnel	-884	-905
Autres charges	-164	-35
Dotation aux amortissement et provisions	-491	-543
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-2 201	-2 266
RESULTAT D'EXPLOITATION	427	-59
Résultat financier	-142	-134
Résultat exceptionnel	3	-2
Impôts sur les sociétés et participation	-10	147
RESULTAT NET (en K€)	277	-48

2.2 Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique : affectation des charges directes et indirectes.

La SODIPARC dispose d'une comptabilité analytique établie selon les normes en vigueur. Ce mode de comptabilisation se matérialise par l'organisation de deux établissements comptables, à savoir le Stationnement et le Transport.

Chacun de ces établissements a donc une comptabilité différenciée. La ventilation des charges comme des produits se fait en fonction de code analytique (rubrique analytique) qui représente un centre de profit / dépense, une catégorie de personnel, un sous-secteur d'activité. Une même rubrique analytique peut faire l'objet d'une ventilation par différents comptes de la comptabilité générale. C'est la destination de la charge ou du produit qui détermine la rubrique analytique.

La paye, au même titre que les autres charges, fait l'objet d'une ventilation analytique. Chaque personnel est affecté à un établissement et à une rubrique ce qui permet la ventilation de son salaire brut mais également de toutes les charges Accusé paticonales et autres provisions sociales.

Accusé paticonales et autres provisions sociales.

974-219740115-20180921-184052-DE

974-219740115-20180921-184052-DE

Date de télétransmission : 01/10/2018

Date de réception préfecture : 01/10/2018

Rapport du délégataire - Année 2017

La quote-part des frais généraux ventilée sur l'activité Stationnement couvre l'apport des services généraux de la SODIPARC (assistance de la Direction Générale, services Comptabilité et Financier, Ressources Humaines, Secrétariat ainsi que les dépenses communes aux deux activités (honoraires des commissaires aux comptes, assurance responsabilité)). Elle est déterminée sur le montant réel des dépenses de l'année 2016. La part affectée à l'activité Stationnement est calculée principalement sur la base des temps passés, soit un prorata de 15%; les 85% restant sont supportés par les autres activités de la SODIPARC (activité transport et gestion des parcs privés).

Chaque établissement peut faire l'objet d'un compte de résultat.

2.3 Commentaires sur les charges et les produits d'exploitation.

Les produits d'exploitation.

La rémunération de gestion versée par la Ville correspond au montant des recettes des collectes sur voirie. Pour rappel, la collecte sur voirie est réalisée par la régie de recettes constituée du personnel de la SODIPARC ; les fonds sont déposés sur les comptes du Trésor Public.

La rémunération de gestion se décompose sur la période ainsi :

(en K€ H.T)	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17
Rémunération gestion	121.20	112.97	119.91	107.38	127.30	114.37	114.66	132.82	114.34	136.59	112.45	118.99
Redevance versée	-2.42	-2.26	-2.40	-2.15	-2.55	-2.29	-2.29	-2.66	-2.29	-2.73	-2.25	-2.38
Montant net	118.78	110.71	117.51	105.23	124.75	112.08	112.37	130.16	112.06	133.86	110.20	116.61

Les recettes ont diminuées en 2017 de plus de -20%. Cette diminution est expliquée par la gratuité mise en place par la mairie fin 2016.

Cette contre-performance de la recette sur voiries n'a pas permis à la SODIPARC de reverser à la ville une redevance complémentaire.

Les recettes issues de la gestion des parcs de stationnement sont constituées des recettes horaires et des recettes des abonnements. Elles s'élèvent à 760 K€, soit une diminution de -2%.

Le compte Autres Produits et Transfert de charge sont composés essentiellement des recettes suivantes :

- La vente du boitier PIAF pour un montant de 4 K€.
- Le montant des chèques parking représente un chiffre d'affaires de 5 K€.

Les charges d'exploitation.

Les achats et charges externes d'un montant de -610 K€ sont principalement constitués des dépenses suivantes :

- Prestation de gestion de l'année (-267 K€).
- Frais d'entretien des parkings (-107 K€).
- Dépenses de communication (-80 K€).
- Location de véhicule (-22 K€).
- Primes d'assurance de l'année (-39K€).
- Eau, téléphone, frais informatique (-77 K€).

Les frais de personnel de -905 K€ concernent le personnel de l'activité stationnement pour 12 mois d'activité, uniquement affecté au contrat de délégation de service public.

Les autres charges de -35 K€ incluent la redevance versée à la Ville ainsi que l'intéressement aux recettes voiries. Cette redevance correspond à 2% des recettes encaissées sur voirie.

La charge de dotation aux amortissements et aux provisions de -543 K€ est constituée essentiellement des dotations suivantes :

- Amortissement de caducité (-232 K€) sur le parking Grand Marché. En effet, il est constaté un amortissement linéaire sur 25 ans sur le montant du droit d'entrée de 5 800 000 € correspondant au financement du parking Grand Marché.
- Dotation pour renouvellement d'horodateurs (-35 K€).
- Dotation pour renouvellement des équipements (-64 K€).
- Amortissement du matériel dans les parkings (-57 K€).
- Dotation aux provisions pour Risques et charges. En 2017, une provision pour gros entretien a été passé pour 100 K€, elle correspond à 50% des dépenses prévisionnelles de remise en états des parkings de la délégation. Ces remises en état devraient intervenir entre 2018 et 2019.

Résultat financier.

Le résultat financier de -134 K€ est constitué des charges financières sur l'emprunt de 5 800 K€ contracté par la SODIPARC pour le financement du droit d'entrée de la DSP, à savoir -134 K€ pour l'année 2017.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel atteint +2 K€ correspondant aux régularisations d'anciens soldes comptables.

Résultat net

Le résultat net est positif et ressort à -48 K€.

2.4 Etat des variations du patrimoine immobilier.

Sans objet

- 2.5 Suivi du renouvellement des biens nécessaires à l'exploitation et calcul de la charge affectée à l'exploitation.
 - > Valeur des biens mobiliers et variation sur l'année.

LIBELLE		31/12/2016	ACQUISITION 2017	CESSION 2017	31/12/2017
LOGICIELS ACQUIS	205 200	1 067	0	0	1 067
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP	208 000	8 900	0	0	8 900
INSTALL COMPLEXES SPECIALISES	215 100	35 304	0	0	35 304
INSTALL A CARACTERES SPECIFIQUEA	215 300	23 009	0	0	23 009
MATERIEL INDUSTRIEL	215 400	7 874	0	0	7 874
OUTILLAGE INDUSTRIEL	215 500	440 720	389 222	0	829 942
AG & AMENAG DU MAT ET OUTILLAGE	215 700	3 160	0	0	3 160
INSTALLATIONS GENERALES	218 100	149 765	4 213	0	153 978
MAT DE TRANSPORT HORS EXPLOIT	218 200	1 036	0	0	1 036
MAT DE BUREAU ET INFORMATIQUE	218 300	10 970	4 036	0	15 007
MOBILIER	218 400	14 510	0	0	14 510
IMMOBILISATIONS EN CONCESSION	220 000	343 988	0	0	343 988
IMMO CONCESSION RENV. HORODATEUR	220 001	305 097	0	0	305 097
DROIT D'ENTREE DGSP/GD MARCHE	225 100	5 800 000	0	0	5 800 000
APPORT CONCEDANT	229 000	-22 418	22 416	0	-1
APPORT CONCEDANT RENV HORODATEUR	229 001	-32 279	-11 616	0	-43 894
IMMOBILISATIONS CORP EN COURS	231 000	66 979	0	-61 144	5 835
CAUTIONNEMENTS	275 200	84	-168		-84
TOTAL		7 157 767	408 105	-61 144	7 504 728

Les valeurs des immobilisations ont fait l'objet d'une mise à jour. Les valeurs de début 2017 ont été modifiées pour garder un montant juste de variation sur l'exercice.

> Affectation des coûts au compte de résultat (dotation aux amortissements).

LIBELLE	'	31/12/2016	Dotation 2017	Reprise 2017	31/12/2017
AMORT LOGICIELS ACQUIS	280 520	1 067	0	0	1 067
AMORT AUTRES IMMO INCORPORELLES	280 800	6 691	1 780	0	8 471
AMORT INSTAL COMPLEXES SPECIALIS	281 510	35 304	0	0	35 304
AMORT INSTAL A CARACT SPECIF	281 530	20 950	2 059	0	23 009
AMORT MATERIEL INDUSTRIEL	281 540	1 835	695	0	2 530
AMORT OUTILLAGE INDUSTRIEL	281 550	262 344	35 122	0	297 466
AMORT AG & AM DU MAT ET OUTILLAG	281 570	3 160	0	0	3 160
AMORT INSTALLATIONS GENERALES	281 810	121 099	12 495	0	133 594
AMORT MAT DE TRANSPORT HE	281 820	1 036	0	0	1 036
AMORT MAT DE BUREAU & INFORM	281 830	7 000	1 553	0	8 553
AMORT MOBILIER	281 840	13 788	26	0	13 814
AMORT CONCESSIONS	282 000	321 572	22 416	0	343 988
AMORT CONCESSION RENV HORODATEUR	282 001	102 425	20 368	0	122 793
AMORT CADUCITE	282 100	2 416 667	232 000	0	2 648 667
TOTAL		3 314 938	328 515	0	3 643 452

> Inventaire des biens.

Inventaire des biens voirie.

Type horodateur	Nombre	Date moyenne d'acquisition
DG4 Stockés	27	1991-1995
STELIO SOLAIRE	6	1999
STELIO SOLAIRE	39	2005-2009
STELIO SOLAIRE	1	2011
STRADA SOLAIRE	46	2011
STRADA SOLAIRE	6	2012
STRADA SOLAIRE	18	2014
STRADAPAL	5	2016
Total	143	

Inventaire des biens hors voirie par parking.

Sainte Anne

Description	Nombre
PEAGE ET CONTRÔLE D' ACCES	
Caisse automatique ACS ASCOM Multipark TYPE IV paiement par pièces, billets, CB	2
Borne d'entrée ACS avec lecteur encodeur de carte à et distributeur de ticket à piste	
magnétique centrée et lecteur carte sans contact	2
Borne de sortie ACS avec lecteur encodeur de ticket et carte à piste magnétique centrée	
et lecteur carte sans contact	2
Borne Simplifiée ACS avec lecteur encodeur de ticket et carte à piste magnétique centrée et lecteur carte sans contact	1
Lecteur piéton ACS avec lecteur encodeur de ticket et carte à piste magnétique centrée	
et lecteur carte sans contact	1
Barrière motorisée ACS équipée de lisse	4
Unité centrale de gestion système d'exploitation Windows 2000 serveur	1
Imprimante rapport laser A4 N& B	1
Licence logiciel MULTIPARK 32 équipements	1
Caisse manuelle avec tiroir caisse asservi	1
Imprimante reçu papier thermique	1
Afficheur client paiement manuel	1
Lecteur ACS encodeur de carte et ticket à piste centrée	1
GESTION DES ABONNEMENTS	
Unité centrale de gestion système d'exploitation WINDOWS SERVEUR 2003	
Unité centrale de gestion système d'exploitation WINDOWS XP PRO SP3	1
Licence logiciel de gestion des abonnements DPARK	1
Imprimante laser multifonction N&B	1
INTERPHONIE	
Autocommutateur NEXPAN VOIP	1
Portier d'interphonie de type analogique filaire	7
Poste téléphonique numérique	2
VIDEO SURVEILLANCE	
Camera vidéo numérique couleur anti vandale	12
PC d'enregistrement vidéo numérique en continu	1
Licence logiciel de gestion et enregistrement vidéo numérique	1

Petit Marché

Description	Nombre
PEAGE ET CONTRÔLE D'ACCES	
Caisse automatique ACS ASCOM Multipark TYPE IV paiement par pièces, billets, CB	1
Borne d'entrée ACS avec lecteur encodeur de carte à et distributeur de ticket à piste	
magnétique centrée	1
Borne de sortie ACS avec lecteur encodeur de ticket et carte à piste magnétique centrée	1
Lecteur piéton ACS avec lecteur encodeur de ticket et carte à piste magnétique centrée	0
Barrière motorisée ACS équipée de lisse	2
INTERPHONIE	
Autocommutateur NEXPAN VOIP	1
Portier d'interphonie de type analogique filaire	3
VIDEO SURVEILLANCE	
Camera vidéo numérique couleur anti vandale raccordement réseau Ethernet	2

République

Description	Nombre
PEAGE ET CONTRÔLE D' ACCES	
Caisse automatique ACS ASCOM Multipark TYPE IV paiement par pièces, billets, CB	1
Borne d'entrée ACS avec lecteur encodeur de carte à et distributeur de ticket à piste magnétique centrée et lecteur carte sans contact	1
Borne de sortie ACS avec lecteur encodeur de ticket et carte à piste magnétique centrée et lecteur carte sans contact	2
Lecteur piéton ACS avec lecteur encodeur de ticket et carte à piste magnétique centrée et lecteur carte sans contact	3
Borne Simplifiée ACS avec lecteur encodeur de ticket et carte à piste magnétique centrée et lecteur carte sans contact	5
Barrière motorisée ACS équipée de lisse	5
Unité centrale de gestion système d'exploitation Windows XP PRO SP3	1
Imprimante rapport laser A4 N& B	1
Licence logiciel MULTIPARC 32 équipements	1
Caisse manuelle avec tiroir caisse asservi	1
Afficheur client paiement manuel	1
Imprimante reçu papier thermique	1
Lecteur ACS encodeur de carte et ticket à piste centrée	1
INTERPHONIE	
Autocommutateur NEXPAN VOIP	1
Portier d'interphonie de type analogique filaire	5
VIDEO SURVEILLANCE	
Camera vidéo numérique couleur anti vandale	6
PC d'enregistrement vidéo numérique en continu	1
Licence logiciel de gestion et enregistrement vidéo numérique	1

Grand Marché

Description	Nombre
PEAGE ET CONTRÔLE D' ACCES	
Caisse automatique ACS ASCOM Multipark TYPE IV paiement par pièces, CB	1
Caisse automatique ACS ASCOM Multipark TYPE IV paiement par pièces, billets, CB	1
Borne d'entrée ACS avec lecteur encodeur de carte à et distributeur de ticket à piste magnétique centrée	1
Borne de sortie ACS avec lecteur encodeur de ticket et carte à piste magnétique centrée et lecteur carte sans contact	2
Lecteur piéton ACS avec lecteur encodeur de ticket et carte à piste magnétique centrée et lecteur carte sans contact	2
Barrière motorisée ACS équipée de lisse	3
Unité centrale de gestion système d'exploitation Windows XP PRO SP 3	1
Imprimante rapport laser A4 N& B	1
Licence logiciel MULTIPARC 32 équipements	1
Caisse manuelle avec tiroir-caisse asservi	1
Imprimante reçu papier thermique	1
Afficheur client paiement manuel	1
Lecteur ACS encodeur de carte et ticket à piste centrée	1
INTERPHONIE	
Autocommutateur NEXPAN VOIP	1
Portier d'interphonie de type analogique filaire	6
Poste téléphonique numérique	1
VIDEO SURVEILLANCE	
Caméra vidéo numérique N&B anti vandale	4
PC d'enregistrement vidéo numérique en continu	1
Licence logiciel de gestion et enregistrement vidéo numérique	1

Tous parkings

Description	Nombre
COLLECTE DES FONDS	
Caissette de collecte caisse automatique parking	9
GESTION CENTRALISEE	
Unité centrale de gestion système d'exploitation WINDOWS SERVEUR 2003	1
GESTION DES ABONNEMENTS	
Unité centrale de communication avec le serveur centralisé DPARK	1
Site WEB avec espace personnel abonné et édition des factures	1

3. ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE : évolution des recettes et de la fréquentation

3.1 Stationnement sur voirie.

> Offre de stationnement.

Situation avant le 1^{er} Décembre 2016

Les places de stationnement sur voirie sont réglementées : du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Elles sont réparties entre deux zones :

- Zone hyper centre : durée de stationnement autorisée 2H00.
- Zone centre-ville : durée de stationnement autorisée 8h00.

A partir du 1er décembre 2016

la plage horaire de stationnement réglementé a été modifiée. Elle s'applique désormais

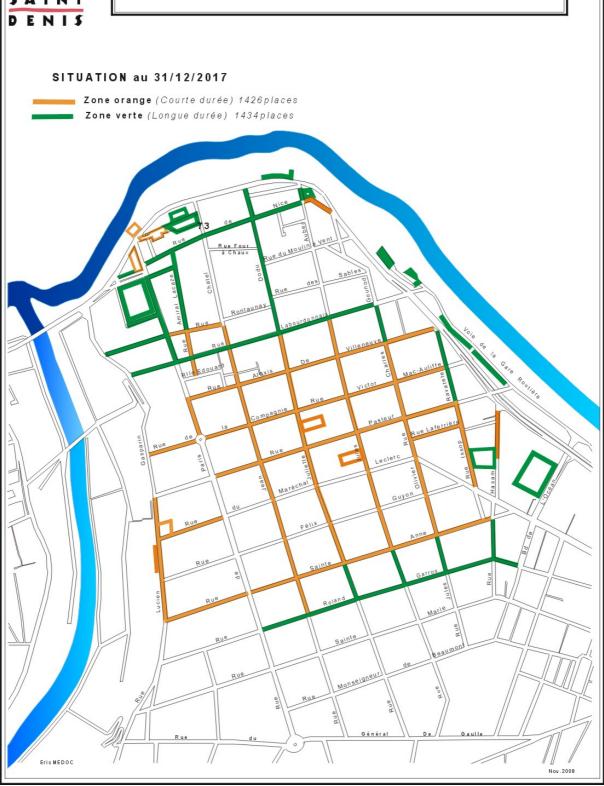
du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h et les samedis de 8h à 12h.

Répartition des places par zone au 31/12/2017

Zone	Nombre de places
Orange	1 426
Verte	1 434



LOCALISATION DE LA ZONE PAYANTE



Fréquentations abonnements et horaires

Les abonnements sur voirie

Conformément aux règles définies par la Ville de SAINT-DENIS et suivants les arrêtés :

- N° 1098/1998
- N° 1647/1999
- N° 2891/2001
- N° 187/2002
- N° 381/2002

Les abonnements sur voirie sont réservés aux catégories d'usagers suivantes :

- Résidents du centre-ville
- Coursiers (*rechargement PIAF)
- GIG GIC

Type d'abonnement	Nb de cartes vendues	Nb Abonnés*	Nombre de Véhicules
Résidents	580	72	108
Coursier livreur*	11	1	2
GIG GIC	0	0	0
TOTAL	591	73	110

^{*}Nombre de clients ayant acquis au moins 1 abonnement dans l'année

Tickets horaires sur voirie

Il a été délivré au total sur l'année 2017, 1 075 132 tickets sur voirie selon le détail ci-après, soit une baisse de 21,58 % par rapport à 2016, conséquence directe de la modification des heures de stationnement réglementé sur voirie :

Tickets	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Zone Orange	68 477	60 469	66 731	56 762	68 987	58 254	62 654	67 524	58 994	71 764	52 075	51 949
Zone Verte	30 326	25 507	24 704	24 849	27 975	26 411	26 327	37 260	26 058	28 660	22 619	29 796
Total	98 803	85 976	91 435	81 611	96 962	84 665	88 981	104 784	85 052	100 424	74 694	81 745

Total annuel

Zone Orange	744 640
Zone Verte	330 492
Total	1 075 132

> Recettes sur voirie collectées.

Au global, les recettes comprenant les tickets horaires, les abonnements sur voirie les rechargements des PIAF et les premiers paiements par PAYBYPHONE, ont généré une recette annuelle de 1 552 891 € Euros TTC. Les résultats de l'année 2017 sont en régression de 20,11% par rapport à 2016.

Le changement de réglementation appliqué à partir du 1^{er} décembre 2016 a impact notoire sur la recette voirie.

Nota : les droits de stationnements ne sont pas assujettis à la TVA, les recettes sur voirie sont présentées en TTC.

Recettes VOIRIE en € TTC	2017
Zone Orange	1 019 506 €
Zone Verte	413 249 €
Abonnements	19 536 €
Rechargements PIAF	99 355 €
PAYBYPHONE	1 245 €
Total	1 552 891 €

Nb de tickets voirie

1,0 Millions

Evolution nb de tickets / 2016

-21%

Recette voirie

1,5 Millions €

Recette voirie / 2016

-20%

3.2 Stationnement en parcs.

> Offre de stationnement

L'offre de stationnement se répartit ainsi :

PARKING	Nb de places
Sainte Anne	240
République	505
Petit Marché*	76
Grand Marché	288
TOTAL en exploitation	1 109

Fréquentations abonnés et horaires

> Les abonnements

Nombre total d'abonnés par parc de stationnement

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
République	719	690	692	690	691	692	686	595	554	554	563	557
Ste Anne	331	307	302	304	305	305	304	328	331	331	319	322
Petit Marché	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0
Grand Marché	232	229	227	225	224	225	225	225	227	227	226	227
TOTAL DSP	1282	1226	1221	1219	1220	1222	1217	1148	1112	1112	1108	1106

Commentaires:

Le parking Petit Marché ne permet plus l'accès aux bazardiers sur la zone public, un espace privatif leur est réservé depuis la mise en service au mois de juin 2015.

Le parc de stationnement République représente 50% du nombre total des abonnés.

Fréquentation des abonnés.

Typologie des abonnés des parcs de stationnement de la Délégation de Service Public.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Salariés	651	612	613	611	612	614	615	595	595	595	594	595
Résidents	114	116	110	110	110	110	109	109	113	113	113	113
Mairie	411	392	392	392	392	392	390	338	298	298	295	292
Autres	106	106	106	106	106	106	103	106	106	106	106	106
Total	1282	1226	1221	1219	1220	1222	1217	1148	1112	1112	1108	1106

Commentaires:

La demande en abonnement de type « salariés » représente 80% du nombre total d'abonnés en incluant les salariés Mairies.

> La fréquentation des clients horaires.

Site	2016	2017	2017/2016
Sainte Anne	51 709	41 602	-19,55%
République	16 008	16 661	4,08%
Petit Marché	104 143	119 812	15,05%
Grand Marché	61 611	68 722	11,54%
Total	233 471	246 797	5,71%

Commentaires:

Sainte Anne :

Très forte de baisse de fréquentation horaire pour ce parking qui est en relation avec la réouverture du parking du petit marché et la présence de nombreuses poches de stationnement sauvage sur l'espace Océan.

Petit Marché :

La remise en exploitation a eu lieu le mois de juin 2015, après un début hésitant la fréquentation est en progression sans atteindre le niveau antérieur à la date des travaux 193 958 entrées en 2012.

République :

Après trois années de baisse de fréquentation depuis la mise en service de la zone réservée à ce type de clientèle en 2008, l'année 2017 voit la fréquentation horaire en légère progression.

Grand Marché :

Après une année 2016 en baisse, la fréquentation horaire de ce site est en forte hausse.

> Fréquentation globale.

Le taux de fréquentation global de 2017 est en progression par rapport à l'année précédente. Seul le site de Sainte Anne subit une baisse de fréquentation horaire.

> Recettes

Recettes Horaires en Euros HT

Site	2016	2017	2017/2016
SAINTE ANNE	67 194 €	53 851 €	-19,86%
REPUBLIQUE	26 767 €	29 696 €	10,94%
PETIT MARCHE	33 597 €	35 324 €	5,14%
GRAND			
MARCHE	133 822 €	149 212 €	11,50%
TOTAL	261 379 €	268 083 €	2,56%

Recettes Abonnés et amodiations en Euros HT

Site	2016	2017	2017/2016		
SAINTE ANNE	150 883 €	149 001 €	-1,25%		
REPUBLIQUE	260 549 €	240 657 €	-7,63%		
PETIT MARCHE	0 €	0 €			
GRAND					
MARCHE	102 582 €	101 777 €	-0,78%		
TOTAL	514 014 €	491 435 €	-4,39%		

Commentaires:

Les recettes issues des clients de type « horaires » sont en hausse sur tous les parkings exceptés Sainte-Anne qui voit sa recette chuter de façon significative, la modification de la grille tarifaire du parking du petit marché avec 30 mn gratuites ainsi que l'environnement de la ZAC Océan avec de nombreuses poches de Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20180921-184052-DE

974-219740115-20180921-184052-DE

Date de télétransmission : 01/10/2018

Date de réception préfecture : 01/10/2018

Rapport du délégataire - Année 2017

stationnement sauvage, sont des facteurs qui peuvent expliquer cette baisse de fréquentation.

3.3 Actions de communication.

L'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre du paiement par CB sur l'ensemble des horodateurs de la ville ainsi que la mise en service du paiement par téléphone du stationnement sur voirie avec l'application PÄYBYPHONE.

Côté voirie

Les utilisateurs de PIAF ont été informés au moyen de deux @emails de la fin de l'exploitation de ce mode de paiement sur voirie et de la mise en place du paiement par téléphone et internet.

L'exploitation du PIAF sera maintenu jusqu'au mois de juin 2018, ensuite le rechargement ne sera plus accessible, ceci afin de préparer la transition vers un autre moyen de paiement.

Plus aucun PIAF n'est en vente sur le territoire de la ville de Saint Denis. Le SAV est assuré par la SODIPARC dans ses locaux de la rue Sainte Anne et de la rue Gabriel de KERVEGUEN.

4. COMPTE RENDU TECHNIQUE.

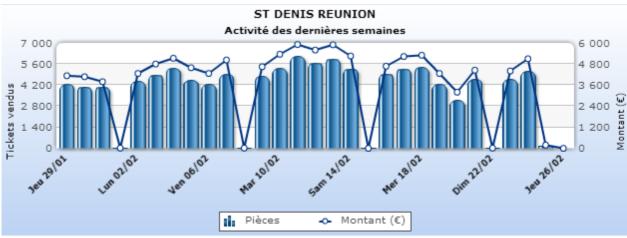
4.1 Travaux d'entretien et de modernisation effectués

Principales opérations d'entretien des horodateurs

Les principales opérations d'entretien sont réalisées suivant le plan de maintenance préventive mis en œuvre par le pôle technique de la direction du stationnement de la SODIPARC :

- Visite d'inspection mensuelle programmée.
- Passage au banc de test des batteries d'alimentation.
- Approvisionnement en consommable.
- Réparation et remise en état suite à dégradation ou acte d'incivilité.
- Rénovation des enveloppes extérieures des horodateurs.
- Exploitation au quotidien des données issues de la centralisation de 116 horodateurs avec la solution My Parkfolio.





Principales opérations d'entretien sur les parcs

Parking Sainte-Anne

- Contrôles hebdomadaires et remplacement des points d'éclairage défectueux.
- Nettoyage quotidien par balayage de l'ensemble des surfaces et ramassage des déchets, entretien des espaces verts.
- Nettoyage régulier de tous les niveaux de stationnement avec auto laveuse.

Parking République

- Contrôles hebdomadaires des niveaux de consommables et état batterie du groupe électrogène.
- Contrôle mensuel et essai de démarrage à vide du groupe électrogène.
- Contrôle semestriel et essai de démarrage en charge du groupe électrogène.
- Contrôle hebdomadaire et remplacement des points d'éclairage défectueux.
- Nettoyage quotidien par balayage de l'ensemble des surfaces et ramassage des déchets.
- Nettoyage régulier de tous les niveaux de stationnement avec auto-laveuse.

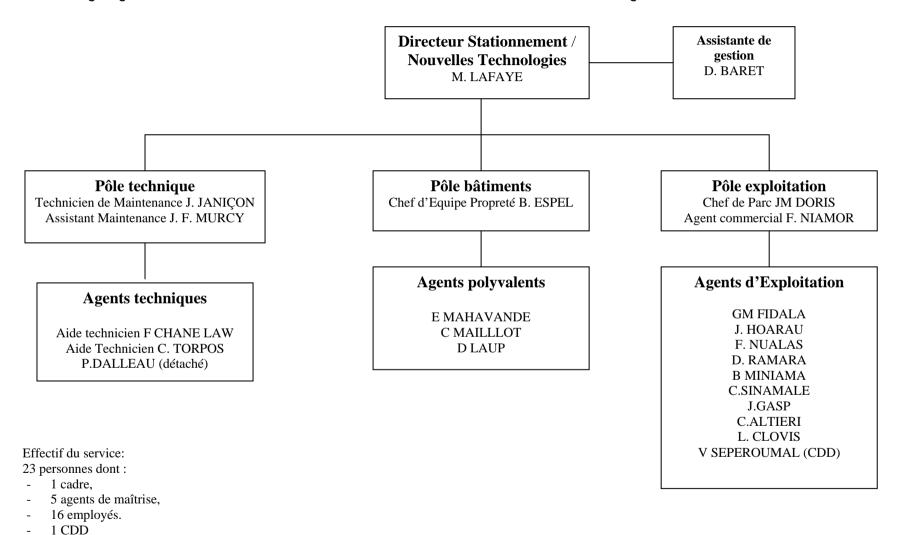
Parking Petit Marché

 Nettoyage quotidien par balayage de l'ensemble des surfaces et ramassage des déchets.

Parking Grand Marché

- Contrôles hebdomadaires des niveaux de consommables et état batterie du groupe électrogène.
- Contrôle mensuel et essai de démarrage à vide du groupe électrogène.
- Contrôle semestriel et essai de démarrage en charge du groupe électrogène.
- Contrôle hebdomadaire et remplacement des points d'éclairage défectueux.
- Nettoyage quotidien par balayage de l'ensemble des surfaces et ramassage des déchets.
- Nettoyage régulier de tous les niveaux de stationnement avec auto laveuse.
- Entretien régulier des espaces verts.

4.2 Organigramme de la Direction du Stationnement & des Nouvelles Technologies au 31 décembre 2017



4.3 Grille tarifaire

Voirie tarif appliqué du 01/08/2006 au 01/09/2015

ZONE ORANGE			
Du lundi a	au samedi		
De 8h00	à 12h00		
et de 14h0	00 à 18h00		
Jusqu'à 20 mn 0,40 €			
Jusqu'à 30 mn	0,60 €		
Jusqu'à 40 mn	0,80 €		
Jusqu'à 50 mn	1,00 €		
Jusqu'à 1h00	1,20 €		
Jusqu'à 1h10	1,40 €		
Jusqu'à 1h20	1,60 €		
Jusqu'à 1h30	1,80 €		
Jusqu'à 1h40	2,00 €		
Jusqu'à 1h50	2,20 €		
Jusqu'à 2h00	2,40 €		

ZONE VERTE		
Du lundi au samedi		
De 8h00	à 12h00	
et de 14h00 à 18h00		
Jusqu'à 30 mn 0,20 €		
Jusqu'à 1h00	0,40 €	
Jusqu'à 2h00	0,60 €	
Jusqu'à 3h00	0,80 €	
Jusqu'à 4h00	1,00 €	
Jusqu'à 5h00	1,20 €	
Jusqu'à 6h00	1,40 €	
Jusqu'à 7h00	1,60 €	
Jusqu'à 8h00	1,80 €	

Abonnement mensuel TTC:

Résident : 28,00 € Coursier : 28,00 €

GIG GIC: gratuit depuis la loi du 18 mai 2015 (carte européenne)

> Tarifs voirie appliqués depuis le 01/09/2015 jusqu'au 30/11/2016

ZONE ORANGE			
Du lundi au samedi			
De 8h00	à 12h00		
et de 14h0	00 à 18h00		
Jusqu'à 20 mn 0,60 €			
Jusqu'à 30 mn	0,90 €		
Jusqu'à 40 mn 1,10 €			
Jusqu'à 50 mn 1,40 €			
Jusqu'à 1h00	1,70 €		
Jusqu'à 1h10	2,00 €		
Jusqu'à 1h20	2,30 €		
Jusqu'à 1h30	2,30 €		
Jusqu'à 1h40	2,80 €		
Jusqu'à 1h50	3,40 €		
Jusqu'à 2h00	3,40 €		

ZONE VERTE		
Du lundi au samedi		
De 8h00	à 12h00	
et de 14h0	00 à 18h00	
Jusqu'à 30 mn 0,30 €		
Jusqu'à 1h00	0,60 €	
Jusqu'à 2h00	0,90 €	
Jusqu'à 3h00	1,10 €	
Jusqu'à 4h00	1,40 €	
Jusqu'à 5h00	1,70 €	
Jusqu'à 6h00	2,00 €	
Jusqu'à 7h00	2,30 €	
Jusqu'à 8h00	2,60 €	

Abonnement mensuel TTC:

Résident : 33,00 €

Coursier: 33,00 € (avec un PIAF)

> Tarifs voirie appliqués du 01/12/2016 au 31/12/2017

ZONE ORANGE			
Du lundi au vendredi			
De 8h00 à 12h00 e	t de 14h00 à 18h00		
Le samedi de	8h00 à 12h00		
Jusqu'à 20 mn 0,60 €			
Jusqu'à 30 mn	0,90 €		
Jusqu'à 40 mn 1,10 €			
Jusqu'à 50 mn 1,40 €			
Jusqu'à 1h00 1,70 €			
Jusqu'à 1h10	2,00 €		
Jusqu'à 1h20	2,30 €		
Jusqu'à 1h30	2,30 €		
Jusqu'à 1h40 2,80 €			
Jusqu'à 1h50 3,40 €			
Jusqu'à 2h00	3,40 €		

ZONE VERTE			
Du lundi au vendredi			
De 8h00 à 12h00 e	t de 14h00 à 18h00		
Le samedi de	8h00 à 12h00		
Jusqu'à 30 mn 0,30 €			
Jusqu'à 1h00	0,60 €		
Jusqu'à 2h00	0,90 €		
Jusqu'à 3h00	1,10 €		
Jusqu'à 4h00	1,40 €		
Jusqu'à 5h00	1,70 €		
Jusqu'à 6h00	2,00 €		
Jusqu'à 7h00	2,30 €		
Jusqu'à 8h00	2,60 €		

Abonnement mensuel TTC:

Résident : 33,00 €

Coursier: 33,00 € (avec un PIAF)

> Hors Voirie (Parcs de stationnement d'aout 2006 à juillet 2015)

	REPUBLIQUE	SAINTE ANNE	GRAND MARCHÉ	PETIT MARCHE
TYPE DE PARKING CAPACITE D'ACCUEIL	parc en ouvrage 505 places	parc en ouvrage 240 places	parc en ouvrage 288 places	parc de surface 94 places
TARIFICATION DE JOUR	•		•	•
du lundi au samedi	De 7H00 à 19H30	De 7H00 à 19H30	De 7H00 à 19H30	De 7H00 à 19H30
30mn	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
1 h	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €
2 h	2,20 €	2,20 €	2,20 €	2,20 €
3 h	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
4 h	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €
5 h	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
6 h	4,30 €	4,30 €	4,30 €	4,30 €
7 h	4,70 €	4,70 €	4,70 €	4,70 €
8 h	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
au-delà	0,30/heure	0,30/heure	0,30/heure	0,30 €/heure
TARIFICATION DE NUIT	De 19 H30 à 7 H00	De 19 H30 à 7 H00	De 19 H30 à 7 H00	De 19 H30 à 7 H00
Nuit	3,00 € la nuit	3,00 € la nuit	3,00 € la nuit	gratuit
TARIFICATION DIMANCHE & JOURS FERIES	fermé sauf abonnés	fermé sauf abonnés	fermé sauf abonnés	gratuit
TARIF D'ABONNEMENT MENSUEL (24H/24H)	120,00€	120,00€	120,00€	
TARIF PREFERENTIEL D'ABONNEMENT SALARIES DU CENTRE VILLE -	30,00 €	34,00 €	34,00 €	34,00 €*
TARIF D'ABONNEMENT MENSUEL RESIDENT	30,00 €	34,00 €	34,00 €	

^{*} petit marché cartes régisseurs mairie

Tarification hors voirie appliquée du 1er juillet 2015 au 22 octobre 2017

Tarif horaire

REPUBLIQUE, SAINTE-ANNE, GRAND MARCHE		
Durée	Tarif en € TTC	
0 min - 14 min	Gratuit	
15 min - 29 min	0,70 €	
30 min - 44 min	1,20€	
45 min - 59 min	1,70 €	
1h00 - 1h14	2,10€	
1h15 - 1h29	2,50€	
1h30 - 1h44	2,90 €	
1h45 - 1h59	3,30 €	
2h00 - 2h14	3,70 €	
2h15 - 2h29	4,10 €	
2h30 - 2h44	4,50 €	
2h45 - 2h59	4,90 €	
3h00 - 3h14	5,10€	
3h15 - 3h29	5,30 €	
3h30 - 3h44	5,50€	
3h45 - 3h59	5,70€	
4h00 - 4h14	5,90 €	
4h15 - 4h29	6,10 €	
4h30 - 4h44	6,30 €	
4h45 - 4h59	6,50 €	
Au-delà	0,10 € / 15 MN	

PETIT MARCHE		
Durée	Tarif en € TTC	
0 min - 14 min	Gratuit	
15 min - 29 min	0,40 €	
30 min - 44 min	0,80€	
45 min - 59 min	1,20 €	
1h00 - 1h14	1,60 €	
1h15 - 1h29	2,00€	
1h30 - 1h44	2,40 €	
1h45 - 1h59	2,80€	
2h00 - 2h14	3,20 €	
2h15 - 2h29	3,60 €	
2h30 - 2h44	4,00 €	
2h45 - 2h59	4,40 €	
3h00 - 3h14	4,80€	
3h15 - 3h29	5,20€	
3h30 - 3h44	5,60€	
3h45 - 3h59	6,00€	
4h00 - 4h14	6,40 €	
4h15 - 4h29	6,80€	
4h30 - 4h44	7,20 €	
4h45 - 4h59	7,60 €	
Au-delà	0,40 € / 15 MN	

Abonnements

Abonnement mensuel TTC	REPUBLIQUE	SAINTE-ANNE	GRAND-MARCHE
(24H/24H)	140,00€	140,00€	140,00€
DU LUNDI AU VENDREDI	70,00 €	82,00 €	82,00 €
TARIF Préférentiel SALARIE RESIDENT	35,00 €	40,00 €	40,00 €

Tarification hors voirie appliquée du 23 octobre 2017 au 31 décembre 2017

Tarif horaire

REPUBLIQUE, SAINTE-ANNE, GRAND MARCHE		
Durée Tarif en € T1		
0 min - 14 min	Gratuit	
15 min - 29 min	0,70 €	
30 min - 44 min	1,20€	
45 min - 59 min	1,70 €	
1h00 - 1h14	2,10€	
1h15 - 1h29	2,50 €	
1h30 - 1h44	2,90 €	
1h45 - 1h59	3,30 €	
2h00 - 2h14	3,70 €	
2h15 - 2h29	4,10 €	
2h30 - 2h44	4,50 €	
2h45 - 2h59	4,90 €	
3h00 - 3h14	5,10€	
3h15 - 3h29	5,30 €	
3h30 - 3h44	5,50 €	
3h45 - 3h59	5,70 €	
4h00 - 4h14	5,90 €	
4h15 - 4h29	6,10 €	
4h30 - 4h44	6,30 €	
4h45 - 4h59	6,50€	
Au-delà	0,10 € / 15 MN	

PETIT MARCHE		
Durée	Tarif en € TTC	
0 min - 14 min	Gratuit	
15 min - 29 min	Gratuit	
30 min - 44 min	0,80€	
45 min - 59 min	1,20€	
1h00 - 1h14	1,60 €	
1h15 - 1h29	2,00€	
1h30 - 1h44	2,40 €	
1h45 - 1h59	2,80€	
2h00 - 2h14	3,20€	
2h15 - 2h29	3,60 €	
2h30 - 2h44	4,00€	
2h45 - 2h59	4,40 €	
3h00 - 3h14	4,80€	
3h15 - 3h29	5,20€	
3h30 - 3h44	5,60€	
3h45 - 3h59	6,00€	
4h00 - 4h14	6,40 €	
4h15 - 4h29	6,80€	
4h30 - 4h44	7,20€	
4h45 - 4h59	7,60 €	
Au-delà	0,40 € / 15 MN	

Abonnements

Abonnement mensuel TTC	REPUBLIQUE	SAINTE-ANNE	GRAND-MARCHE
(24H/24H)	140,00€	140,00€	140,00€
DU LUNDI AU VENDREDI	70,00 €	82,00 €	82,00 €
TARIF Préférentiel SALARIE RESIDENT	35,00 €	40,00 €	40,00 €